

Dépenses publiques selon les niveaux d'administration

Les administrations publiques sont traditionnellement chargées de la fourniture de biens et de services publics (en matière d'enseignement et de santé, par exemple) ainsi que de la redistribution de revenus (par le truchement des prestations sociales et des subventions, par exemple). La responsabilité du financement de ces tâches est partagée entre différents niveaux d'administration. La nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques a confirmé l'importance du rôle des administrations infranationales dans la mise en œuvre des politiques publiques. De fait, on peut considérer que ces administrations sont mieux placées que les administrations centrales pour obtenir des renseignements sur les besoins locaux et pour assurer des services publics sur mesures.

En 2013, 42,8 % des dépenses publiques de la zone OCDE étaient engagées par les administrations centrales, 37,8 % par les administrations d'États fédérés et les administrations locales et 19,4 % par les administrations de sécurité sociale. Toutefois, le degré de décentralisation varie fortement selon les pays de l'OCDE, ce qui a une incidence sur les responsabilités en matière de dépenses. Ainsi, en Irlande (pays unitaire), 90,4 % des dépenses totales ont été consenties par l'administration centrale en 2013 et 91,2 % en 2014, soit une augmentation de 9,4 p.p. entre 2007 et 2014. En revanche, en Belgique, au Canada, en Allemagne, en Espagne, en Suisse et au Mexique (pays fédéraux ou quasi-fédéraux), les administrations d'États fédérés et locales assument une part plus importante des dépenses publiques que l'administration centrale.

De manière générale, les administrations centrales consacrent une part relativement importante de leur budget à la protection sociale (prestations de retraite et de chômage, par ex.), aux services généraux des administrations publiques (organes législatifs et exécutifs et opérations liées à la dette publique, par ex.) et à la défense, par rapport aux administrations d'États fédérés et locales. Dans la moitié des pays de l'OCDE, les dépenses en matière de protection sociale constituent la part la plus importante des budgets des administrations centrales. En Belgique et en Espagne, les administrations centrales consacrent plus de 60 % de leur budget aux services généraux des administrations publiques.

Entre 2007 et 2013, la part des dépenses assurées par les administrations infranationales a augmenté dans plusieurs pays. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Norvège (+2,4 p.p.), au Canada (+2,0 p.p.), en Suisse (+1,5 p.p.) et en Finlande (+1,1 p.p.). En revanche, dans les pays européens soumis à de fortes tensions budgétaires au cours de la crise, tels que la Slovaquie (+9,0 p.p.), l'Irlande (+8,5 p.p.), la Hongrie (+7,2 p.p.) et la Grèce (+4,3 p.p.), la contribution des administrations centrales aux dépenses publiques totales a augmenté sur la même période.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses publiques sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* et de la base de données d'Eurostat sur les statistiques relatives aux finances publiques, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de

définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour un complément d'information). Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (c'est-à-dire les transferts en capital et les investissements). Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations classées dans la catégorie des administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi-fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse.

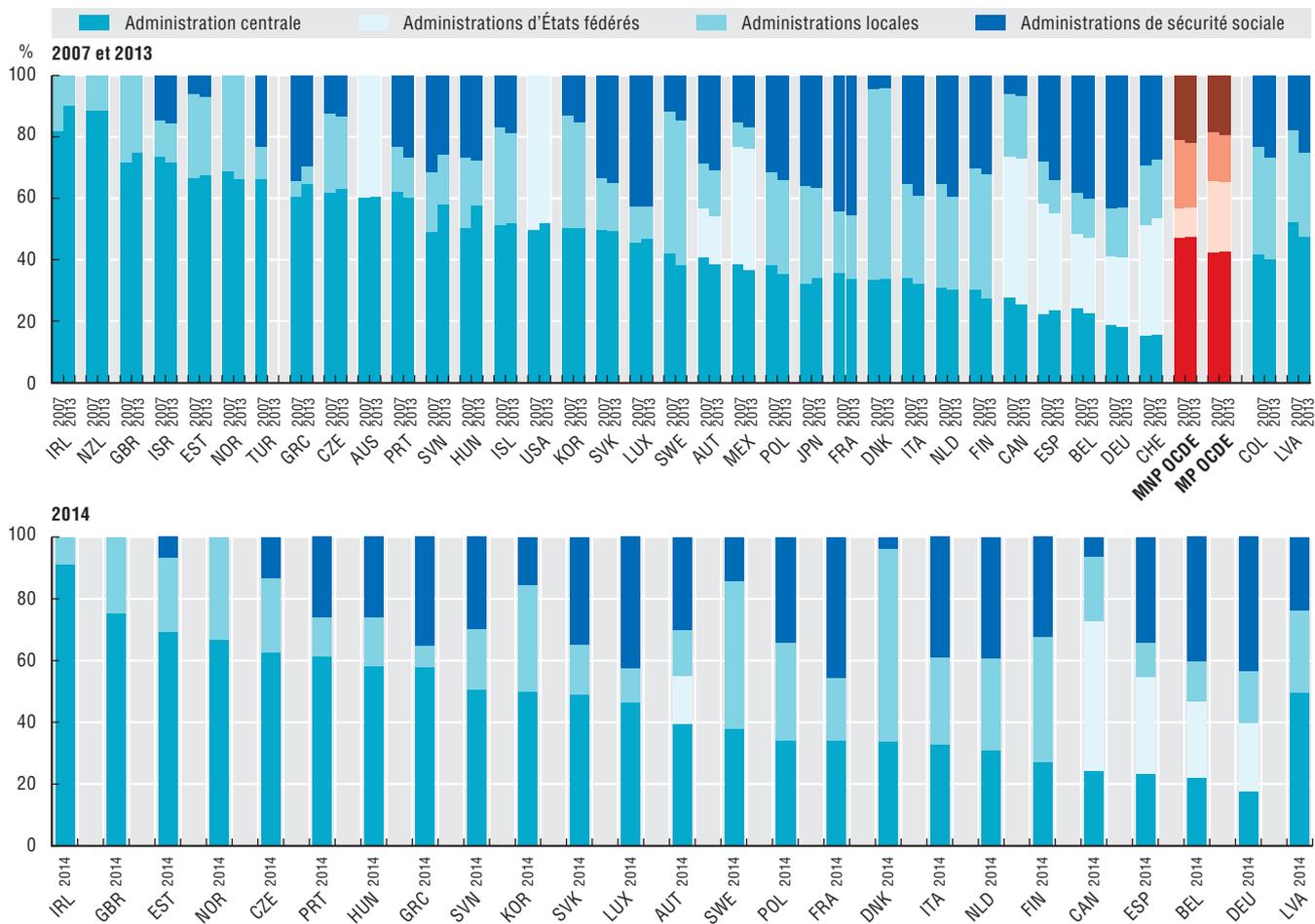
Les données du graphique 2.41 et du tableau 2.42, « Évolution de la ventilation des dépenses des administrations publiques entre les différents niveaux d'administration (2009-13 et 2014) », ne prennent pas en compte les transferts entre les niveaux d'administration et fournissent donc une indication approximative de la responsabilité globale de chaque niveau d'administration en termes de fourniture de biens et de services. À l'inverse, les données sur la composition des dépenses aux échelons de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales (graphique 2.43 et tableaux 2.44 et 2.45) tiennent compte des transferts entre les niveaux d'administration et montrent donc les montants que chaque niveau d'administration alloue à chaque fonction. Le graphique 2.43 et les tableaux 2.42, 2.44 et 2.45 sont consultables en ligne aux adresses suivantes : <http://dx.doi.org/10.1787/888933248478> ; <http://dx.doi.org/10.1787/888933248464> ; <http://dx.doi.org/10.1787/888933248482> ; et <http://dx.doi.org/10.1787888933248492>.

Notes relatives aux graphiques

On ne dispose pas de données pour le Chili. S'agissant de 2014, on ne dispose pas de données pour les pays non européens membres de l'OCDE (en dehors du Canada et de la Corée), ni pour l'Islande, la Turquie et la Suisse. Les données relatives à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles. Les transferts entre les niveaux d'administration ne sont pas pris en compte (sauf pour l'Australie, la Corée, le Japon et la Turquie). Les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des « administrations d'États fédérés » pour l'Australie et les États-Unis. En Australie, il n'existe pas de système public d'assurance sociale. Les administrations de sécurité sociale sont comptabilisées dans la catégorie « administration centrale » pour l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les données relatives à l'Australie et à la Colombie portent sur 2012 et non 2013.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

2.41. Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration (2007, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933347280>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Dépenses publiques selon les niveaux d'administration », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.